

CHASSE TRADITION

Les chasseurs honorent saint Hubert

Chaque année, le 3 novembre, les chasseurs, en Bourgogne et à l'étranger, tiennent à honorer saint Hubert, leur saint patron.

Les chasseurs de Bourgogne en général, de Côte-d'Or en particulier, mais aussi à l'étranger (en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, en Italie, en Croatie...) ne vont pas manquer, ce week-end, d'honorer saint Hubert, leur patron. Cet hommage sera effectué au cours d'une messe célébrée dans la plus pure tradition de la vénerie, sonnée par des trompes de chasse.

Une apparition miraculeuse

La meute sera associée à cette célébration. Saint Hubert, le patron des chasseurs, sera invoqué contre les morsures de chiens, l'hydrophobie (la peur de l'eau) et pour la guérison de la rage. La célébration se ter-

minera par la bénédiction des animaux. Selon la légende, Hubert, qui était descendant de Clovis, a tué son premier loup à 12 ans. Il devient surintendant des grandes chasses du roi Pépin d'Héristal. Puis, touché par la grâce divine, il se forme à la vie chrétienne. Il évangélise le territoire de l'actuelle Belgique. Il est sacré évêque de Maastricht et de Liège en 689. Quand il meurt, sa dépouille est transportée à Liège, un 3 novembre, ce qui définit le jour de sa fête. Sa renommée est telle que l'Église reconnaît sa vie exemplaire et le canonise. On lui attribue alors l'apparition miraculeuse à saint Eustache qui date du II^e siècle : chasseur impénitent, il mit un jour aux abois un cerf portant au milieu de sa ramure une croix resplendissante. Il reconnut là un signe de Dieu. Les reliques de saint Hubert sont conservées à l'abbaye d'Andage en Belgique.

FOCUS

■ Il chassait en Ardenne

Selon les écrits, « Hubert passait beaucoup de jours en Ardenne, chez son parent, Pépin de Herstal, comme lui, puissant seigneur et maire du palais des rois d'Austrasie. Chaque jour, il partait à la chasse et parcourait la forêt dont les halliers impénétrables étaient peuplés de sangliers,

de cerfs, d'ours et de loups, et ne rentrait à son château qu'à la nuit. Il s'occupait à dresser ses lévriers rapides, ses énormes mâtins de Tartarie et ses griffons poilus, et à affaïter les gerfauts de Meuse. Il maniait avec une dextérité égale la hache, l'épieu, le couteau et l'épée. Il servait le gibier d'une main sûre ».



■ Hubert se retira à Andage, dans la forêt de Champlon, où Dieu s'était montré à lui dans les ramures du cerf blanc, sous la forme d'une croix lumineuse.

Photo SDR

L'hymne à saint Hubert

Voici un extrait de l'hymne à saint Hubert :
 « Ô Saint Hubert, patron des grandes chasses,
 Toi qu'exaltait la fanfare au galop,
 En poursuivant le gibier à la trace,
 Tu le forçais sous l'élan des chevaux.
 Nous les derniers descendants de ta race,
 Arrache-nous aux plaisirs avilis.
 Remplis nos cœurs de jeunesse et d'audace,
 Dans la forêt fais-nous chasseurs hardis.
 Tu vis un jour au fond de hallier sombre,
 Où tes limiers se pressaient aux abois [...].
 Et conduis-nous camper sur les hauts lieux.
 Quand le Seigneur la chasse terminée,
 Appellera notre nom à son tour,
 Tu sonneras pour nous le point du jour.
 Au grand galop pour célébrer ta gloire,
 Nous bondirons en poussant l'hallali,
 Et nous ferons au fracas des fanfares,
 En ton honneur trembler le paradis ! »

LOI BIDIVERSITÉ

« Oui aux projets mais copies à revoir »

Le conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) a examiné le projet de loi portant création d'un nouvel établissement public en charge de la biodiversité. La Fédération nationale des chasseurs (FNC) salue « le principe de cette création, et la nécessité de consolider les moyens humains pour une police de la ruralité redéployée sur l'ensemble du territoire national ».

« Pas les termes de l'accord sur la réforme de la chasse »

Mais la FNC « constate que la copie rendue par les services du ministère de la Transition écologique et solidaire ne traduit absolument pas les termes de l'accord sur la réforme de la chasse actée fin août par le chef de l'État. » Elle a donc « rejeté en bloc un projet sans concertation et porteurs de mesures proprement inacceptables ». Le projet de création d'un comité d'ex-



■ « La réforme doit bien redonner à la chasse et aux fédérations leur juste placés dans la politique nationale en faveur de la biodiversité. » Photo d'illustration N. B.

perts en charge de la gestion adaptative n'échappe pas non plus à la critique. « La proposition de la FNC de porter ce concept innovant pour régler les problèmes que pose parfois la faune sauvage avait été clairement arbitrée par le chef de l'État. Mais le texte

proposé au CNCFS en a réduit totalement la portée en restreignant la gestion adaptative aux seuls prélèvements sur les espèces gibier et sans prise en compte de tous les éléments qui influent sur l'évolution des populations d'espèces sauvages ». La FNC a

dû se résoudre « à voter contre la version actuelle du projet. »

« Interdiction des pièges noyant »

Le CNCFS a voté « l'interdiction des pièges noyant qui sont encore localement utilisés pour la lutte contre la prolifération des ragondins. » Deux nouvelles réserves nationales de chasse ont enfin été validées par le CNCFS avec l'assentiment des représentants des chasseurs : l'une sur le site de Donzère-Mondragon, dans la Drôme, et l'autre sur le Rhin. La FNC compte bien « faire valoir son droit d'amendement sur le projet de création du nouvel établissement public pour qu'au lieu de trahir, il traduise fidèlement les arbitrages rendus par le chef de l'État, car la réforme doit bien redonner à la chasse et aux fédérations leur juste place dans la politique nationale en faveur de la biodiversité. »